

François VIDEAU

Avocat au Barreau de Paris

9-11 Avenue Franklin-Delano.-Roosevelt
75008 Paris – France

Standard :

+ 33 (0)1 44 09 04 58

Fax : + 33 (0)1 44 09 03 19

francois.videau@delaporte-briard.com



François VIDEAU est membre du cabinet depuis 1988 et avocat au Barreau de Paris depuis 1992. Il exerce son activité essentiellement en droit public, notamment en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Il a enseigné à l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE) en droit des contrats administratifs (1997-1998).

François VIDEAU est plus particulièrement intervenu auprès d'opérateurs économiques délégataires de service public et attributaires de marchés publics, d'entreprises publiques, notamment dans le secteur de l'énergie et de collectivités territoriales (régions, départements, villes, EPCI), qu'il a conseillées et assistées au contentieux, dans le domaine de l'urbanisme et du droit des contrats (élaboration de documents d'urbanisme, convention de projet urbain partenarial...).

FORMATION

- Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, section Service Public
- Maîtrise de droit public, Université de Paris II Panthéon-Assas
- Maîtrise de droit privé, mention droit des affaires, Université de Paris II Panthéon-Assas

DOMAINES D'INTERVENTION

- Droit administratif général et droit constitutionnel (question prioritaire de constitutionnalité)
- Droit des contrats publics
- Droit de l'urbanisme
- Aménagement, droit de l'environnement
- Propriété publique et expropriation
- Droit de la santé publique et droit pharmaceutique
- Responsabilité administrative